

**OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE
ET RURAL DE CORSE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION du Lundi 16 Juin 2025

146^{ème} Séance

Délibération n°2025-515

**Portant recherche de financement concernant les investissements matériels
inhérents à la station expérimentale de Migliacciaru**

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin, le Conseil d'Administration de l'ODARC s'est réuni en sa 146^{ème} séance, à 10h00, salle de réunion de l'ODARC sous la présidence de Monsieur Dominique LIVRELLI.

Etaient présents :

Mmes et Mrs Dominique LIVRELLI, Jean Jacques LUCCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Françoise CAMPANA, Petru Antone FILIPPI, Paula MOSCA, Jean Marc BORRI, Pierre CRUCIANI, Laetitia SIMEONI, Joseph COLOMBANI, Emilie RAFFALLI, Jean Paul PANZANI, Paul OTTAVIANI, Matthieu MASSIANI, Marc-François CASANOVA, Ignace PADOVANI.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Marie Antoinette MAUPERTUIS à Dominique LIVRELLI
Mme Juliette PONZEVERA à Jean Paul PANZANI
M. Hyacinthe VANNI à Jean Jacques LUCCHINI
M. Paul BIANCHI à Pierre CRUCIANI
M. Jean CURALLUCCI à Laetitia SIMEONI
M. Jean-Noël LUCIANI à Paola MOSCA
M. Jean-Baptiste LECCIA à Paul OTTAVIANI

Etaient absents :

Mmes et Mrs, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Marie-Anne PIERI, Chantal PEDINIELLI, Georges MELA, Pierre GUIDONI, Josépha GIACOMETTI-PIREDDA, Saveriu LUCIANI, Antoine POLI, Jean Noel PROFIZI, Paul Félix BENEDETTI, Jean Baptiste ARENA, Jacques FILIPPI, Ange ANDARELLI, Stéphane PAQUET, François FONDACCI, François Laurent PASQUALI, Cyril CARIA, Paule NICOLAI-PIETRI.

Étaient également présents :

Mme Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice de l'ODARC
M. Yves CONVENTI, Directeur Adjoint au Développement
M. Andria GRASSI, Tutelle de Collectivité de Corse
M. Fabrice GUICHON, Draaf de Corse,
M. Moana GARCIE, Payeur de Corse

Le Conseil d'Administration de l'ODARC

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article 17 – 3° des statuts de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse qui stipule que le Conseil d'Administration délibère sur les programmes généraux d'activités et d'investissement,
- VU l'Appel à Projet « Matériels Agricoles » du PSN 2023-2027.
- VU l'obligation d'accompagner ce type de demande de financement d'une délibération de l'organe compétent approuvant le programme d'actions et le plan de financement

SUR rapport du Président de l'ODARC,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ARTICLE PREMIER :** **DECIDE** d'approuver le principe d'utilisation de supports de financement européens FEADER de type appel à projets dans le cadre du PSN 2023-2027 pour le financement du programme d'investissement présenté dans le rapport en annexe.
- ARTICLE 2 :** **APPROUVE** le programme d'investissement présenté dans le rapport en annexe ainsi que le plan de financement correspondant,
- ARTICLE 3 :** **ATTESTE** que l'ODARC dispose de la capacité budgétaire nécessaire à la mise en œuvre de ce programme et a connaissance que le versement de la subvention relative à la demande, interviendra après acquittement des dépenses liées à ce projet ;
- ARTICLE 4 :** **AUTORISE** le Président de l'ODARC à signer l'ensemble des documents utiles dans le respect des règles applicables et réglementaires nécessaires à l'obtention de crédits FEADER, dont les demandes de financement afférentes au programme d'investissement, et à entreprendre toutes les démarches correspondantes pour mettre en œuvre les projets.
- ARTICLE 5 :** La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

BASTIA, le 16 Juin 2025

**Le Président de l'ODARC,
U Presidente
Dominique LIVRELLI**